

CONSEIL DE QUARTIER
CHEMIN VERT / CLEMENCEAU / EUROPE
Commission d'installation du mercredi 25 janvier 2012
19h, MCCV
RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Conseil de quartier : 39/40 sièges pourvus

Présent-e-s (23)		Absent-e-s (12)	
Marie-Thérèse MONNOT, co-animatrice élue, Cécile BARBIN Roland BELIN Camille BOUR Jean-François BOUR Georgette COTTEZ Francis DARDANNE Christine DEBETTE Véronique DOILLON Marc DUCROS Stéphane FURNAL	Christian GARBACIAK Micheline GERARD Patricia GRAIN Marie-Thérèse GROUSELLE Jérôme LE PAIH Jocelyne LHOTEL Jacqueline MARIEL Christine MICHEL Françoise PHILIPPE Amélie PIQUET Françoise VEILLARD Jacques WELCHE	Sébastien CHARDONNAIS (H) Françoise CHIVOT (H) Mauricette COLLET (H) Vincent HOFBAUER (H) Damien LANNOIS (H) Mireille OLIVIER (H) Amel OUAHRANI (H) Emilien THORIN (H) David TIXIER (H) Jean-François VINANDY (A) Dominique BUNEL (CM) Arnaud ROBINET (CG)	
Excusé-e-s (4)	Présents liste complémentaire (9 et 10^è rangs) : 3		
Anthony GUITTON Jacques MEYER Jean-François MOREAU Evelyne SILLET	<u>Section femmes</u> Francine BOUGY Françoise DUCHOZAL	<u>Section hommes</u> Jacques PERRIN (Excusé : Bernard LAMARQUE)	

Animation de la séance par Marie-Thérèse MONNOT, co-animatrice élue et Thierry Wippler, adjoint à la démocratie locale.

1- Accueil et excuses des personnes indisponibles

2- Tour de table,

- pour faire connaissance entre anciens et nouveaux conseillers
- présentation du service de la démocratie locale

Les anciens conseillers ont exprimé leur satisfaction sur l'organisation des travaux en commissions et de manière générale, sur le fonctionnement du conseil de quartier. Les anciens et les nouveaux conseillers veulent travailler main dans la main pour le bien-être des habitants du quartier.

3- Rappel du fonctionnement et règlement du conseil de quartier

4- Désignation du – de la co-animateur-trice habitant-e

Rappel du règlement intérieur : « Le conseil de quartier nomme un-e habitant-e co-animateur-trice. Avec l'élue co-animateur-trice, il-elle a en charge la coordination du collectif d'animation. Il-elle est membre du collège des habitant-e-s. Il est désigné lors d'un vote. Son mandat est de un an renouvelable.

- **Jean-François BOUR**, seul candidat, est désigné en qualité de co-animateur habitant.

5- Désignation des membres du collectif d'animation

Rappel du règlement intérieur : « Un collectif d'animation est constitué. Il est composé d'un maximum de 6 personnes. Outre l'élu-e et l'habitant-e co-animateur-trice-s, il est composé :

- du-de la conseiller-ère municipal-e de l'opposition,
- d'un membre du collège des associations
- et de 2 membres du collège des habitants, si possible 1 par section (volontaire et par tirage au sort). Ils sont désignés sur la base du volontariat complété d'un tirage au sort, dans le respect de la parité. Leur mandat est de 3 ans. »

Pour le collège des associations, 2 candidatures sont présentées :

- Evelyne SILLET, maison de quartier Cernay-Europe
- Patricia GRAIN, association jardins, balcons, terrasses fleuris.

➤ **L'association Jardins, balcons, terrasses fleuris, représentée par Patricia GRAIN, est désignée membre du collectif d'animation, après tirage au sort.**

Pour le collège des habitants, 5 candidatures sont présentées :

- Francis DARDANNE
- Marie-Thérèse GROUSELLE
- Anthony GUITTON
- Françoise VEILLARD
- Jacques WELCHE

Sont désignés, après un tirage au sort respectant la parité hommes-femmes :

- **Anthony GUITTON**
- **Françoise VEILLARD**

Récapitulatif de la composition du collectif d'animation :

Marie-Thérèse MONNOT	co-animateur élue
Jean-François BOUR	co-animateur habitant
Jocelyne LHOTEL	conseillère municipale de l'opposition
Patricia GRAIN	association jardins, balcons, terrasses fleuris.
Anthony GUITTON	habitant
Françoise VEILLARD	habitante

6- Les objets de participation citoyenne en 2012

La Ville tient à solliciter les conseils de quartier sur plusieurs thématiques :

Un fil rouge : Reims 2020 et les proximités

- A partir des cahiers de quartier Reims 2020 (cartographies des équipements, services, commerces et des différents modes de déplacements ; les chiffres clés de la population), chaque conseil de quartier est invité à réagir, à définir les enjeux spécifiques de Reims 2020 pour son quartier : quels besoins, quelles propositions ?
- La reconquête de l'espace public :
 - L'apaisement de la circulation : la création de zones 30, quelle place pour chaque mode de transport ? Les cheminements piétonniers (trame verte, trame bleue)
 - Quel réseau secondaire cyclable dans chaque quartier en complément du schéma structurant à l'échelle de la ville ?
 - Les bancs dans la ville : où implanter de nouveaux bancs dans chaque quartier ?

Direction de l'Expression Citoyenne

Service démocratie locale

FD/JMM

- Un été dans la ville, Place(s) au cinéma : dans chaque quartier, où se déroulera la prochaine séance de cinéma de plein air ? Quelles animations ?
- Quelles priorités dans chaque quartier pour la réfection des voiries ? A partir du diagnostic des services de la ville, chaque conseil de quartier sera invité à se prononcer.
- Le diagnostic participatif de la propreté des rues : lancé en 2011, les conseillers de quartier, les habitants notent la propreté des rues.
- Information sur le schéma des nuisances de l'agglomération : zoom par quartier sur les niveaux de pollution et les nuisances sonores.
- Information sur les nouveaux objectifs du tri des déchets
- Information sur la cartographie de la biodiversité dans la ville (faune et flore)
- Les projets spécifiques selon les quartiers : le choix des aires de jeux pour enfants, la dénomination de nouvelles rues, les nouveaux aménagements d'espaces publics, les projets d'urbanisation, le renouvellement urbain, les modifications de périmètre scolaire...

Chaque conseil de quartier définit ses priorités de réflexion, s'organise en conséquence et peut, comme auparavant, se saisir d'autres thèmes de travail qu'il estime importants pour le quartier.

Les réflexions et propositions des conseils de quartier sur les thématiques ci-dessus viendront également alimenter la révision du Plan local d'Urbanisme (PLU) et l'agenda 21 (Démarche et programme d'actions pour le développement durable).

7- Les activités du conseil

Après échange autour des possibilités de fonctionnement du conseil de quartier, il est décidé :

- de reconduire les commissions,
 - aménagement du territoire
 - animation et vie sociale, actuellement sous l'appellation « groupe de travail Jeanne d'Arc »
- de relancer le groupe de travail propreté.

A retenir

Samedi de la démocratie locale du 11/02/2012 à l'Hôtel de ville, de 9h30 à 12h.

- Information sur la Biennale de l'égalité Femmes / Hommes
- Lancement de l'opération Place(s) au ciné 2012,
- Lancement du dispositif de concertation « Les bancs dans la ville ».

Le collectif d'animation se réunit, mardi 14 février 2012, à 18h

La séance est levée à 20h40 et se poursuit avec le verre de l'amitié et la galette.